

Paris, le jeudi 24 mars 2022,

## L'ÉPARGNE SALARIALE ET L'ÉPARGNE RETRAITE 2021 DES DISPOSITIFS D'ENTREPRISE PLEBISCITES PAR LES ÉPARGNANTS !

L'AFG publie les résultats de son enquête annuelle relative à l'épargne salariale et l'épargne retraite collective d'entreprise à décembre 2021 :

- 📊 **167,6 milliards d'euros d'encours** sur les plans d'épargne salariale et plans d'épargne retraite d'entreprise (+14 % sur un an et + 7% annuel depuis 2008)
- 📊 **26 milliards d'euros** en épargne retraite collective d'entreprise (+15,6 % sur un an)
- 📊 **1,75 millions d'épargnants au sein de PER Collectif** (Plus de 50% des détenteurs d'épargne retraite d'entreprise, PERCO et PER Collectif confondus)
- 📊 **Les épargnants ont investi 16,3 milliards d'euros en 2021** (+200 millions d'euros par rapport à 2020 et +700 millions par rapport à 2019)
- 📊 **La part du monétaire ne représente plus que 13%** des encours de l'épargne salariale !

**Dominique Dorchies, présidente de la Commission Epargne Salariale et Retraite de l'AFG :** « L'année 2021 marque une évolution des comportements des épargnants vers une épargne choisie et responsable, avec une forte croissance des versements volontaires (+24%). L'adoption des nouveaux PER Collectifs comme outil de préparation à la retraite se confirme, avec une progression soutenue des versements déductibles (54% du total). Les entreprises ont de leur côté continué à plébisciter les dispositifs de partage de la valeur, avec une amélioration du taux d'équipement. Le soutien en 2022 des pouvoirs publics permettra de continuer à promouvoir le développement de l'épargne retraite ! »

**Alexis de Rozières, vice-président de la Commission Epargne Salariale et Retraite de l'AFG :** « L'adoption massive des PER Collectifs, le recours aux FCPE dans les PER Obligatoire assurantiels ou bancaires et le maintien de la collecte nette malgré le contexte sanitaire en 2021 auront démontré la résilience des dispositifs de partage de profit et l'attachement au modèle de gouvernance des FCPE par les entreprises. L'année 2021 aura également marqué un tournant dans l'adoption par les fonds de Private-Equity des opérations d'actionnariat salarié en FCPE par des entreprises non cotées avec l'assouplissement par l'autorité de tutelle des pratiques en matière de Pacte d'actionnaires ».

[Consultez les statistiques sur la tenue de compte en épargne salariale.](#)

[Consultez les statistiques sur les actifs d'épargne salariale et d'épargne retraite.](#)



### Contacts Presse :

Adeline de Queylar | 01 44 94 96 59 | [a.dequeylar@afg.asso.fr](mailto:a.dequeylar@afg.asso.fr)  
Caroline de Cassagne | 01 44 94 94 07 | [c.decassagne@afg.asso.fr](mailto:c.decassagne@afg.asso.fr)  
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
Avenue de Cortenberg 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)

1. L'épargne retraite –PER COLLECTIF et PERCO

**Focus Epargne Retraite – Les chiffres clés**

**PER Collectif**

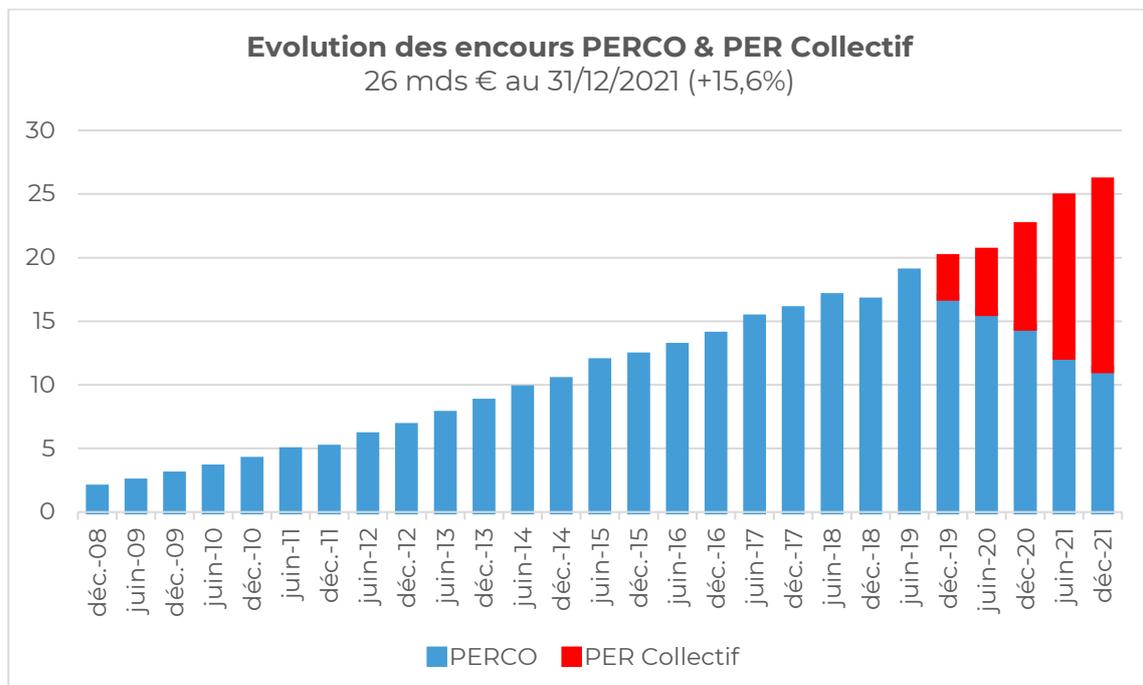
14,8 milliards d'euros d'encours  
1,75 million d'épargnants  
Plus de 118 500 entreprises équipées

**PERCO**

11,2 milliards d'euros d'encours  
1,65 million d'épargnants dans un PERCO  
Plus de 70 000 entreprises équipées

Le PER continue sa progression dans les entreprises. Plus de 32 000 entreprises se sont équipées d'un PER Collectif en 2021 ! Ce sont désormais 1,75 million d'épargnants qui bénéficient d'un PER Collectif via leur entreprise pour un encours de 14,8 milliards d'euros.

L'ensemble des produits collectifs d'épargne retraite, à savoir PERCO et nouveau PER Collectif au format compte-titres issu de la Loi PACTE, représente **26 milliards** d'euros d'encours (+15,6% en un an). L'ensemble des produits collectifs d'épargne retraite bénéficie à près de **3,4 millions de porteurs de parts dans plus de 189 000 entreprises**.



**Contacts Presse :**

Adeline de Queylar | 01 44 94 96 59 | [a.dequeylar@afg.asso.fr](mailto:a.dequeylar@afg.asso.fr)  
Caroline de Cassagne | 01 44 94 94 07 | [c.decassagne@afg.asso.fr](mailto:c.decassagne@afg.asso.fr)  
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
Avenue de Cortenberg 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



Les versements bruts sur les dispositifs collectifs d'épargne retraite sont en augmentation par rapport à 2020 et s'établissent à **3,4 milliards d'euros**, contre 3,28 milliards en 2020 :

- 550 millions d'euros au titre de la participation (-14%)
- 476 millions d'euros au titre de l'intéressement (-11%)
- 958 millions d'euros de versements volontaires (+38%) dont 324 millions d'euros de versements volontaires déductibles (X2) ;
- 1.135 milliards au titre de l'abondement vs 1,075 millions en 2020 ;
- 290 millions d'euros au titre des transferts de jours de repos ou depuis un compte-épargne temps (+22%) ;

Véritable choix d'épargne, l'épargne retraite confirme son succès auprès des épargnants salariés. Les versements volontaires et plus particulièrement les versements déductibles sont en très nette augmentation cette année.

Les rachats sont en hausse à 1,38 milliard d'euros (contre 1,08 milliard d'euros en 2020 et 580 millions en 2019), en raison de la réalisation de projets reportés par les épargnants pendant la crise Covid en 2020.

**La collecte nette en épargne retraite affiche un solde positif de 2 milliards d'euros.**

## **2. Les flux et les comportements des épargnants en épargne salariale et épargne retraite :**

Près de **16,3 milliards d'euros** ont été versés sur les plans d'épargne d'entreprise et plans d'épargne retraite collectifs (PERCO/ PER COLLECTIF) au cours de l'année 2021.

Ce montant est relativement stable par rapport à 2020 (16 milliards d'euros). Dans le détail, les versements se répartissent entre :

- ✓ **3,9 milliards d'euros** au titre de la participation (-9%) ;
- ✓ **5 milliards d'euros** au titre de l'intéressement (-8%) ;
- ✓ **3,65 milliards d'euros** de versements volontaires (+24%) ;
- ✓ **3,68 milliards d'euros** d'abondement (+10%).

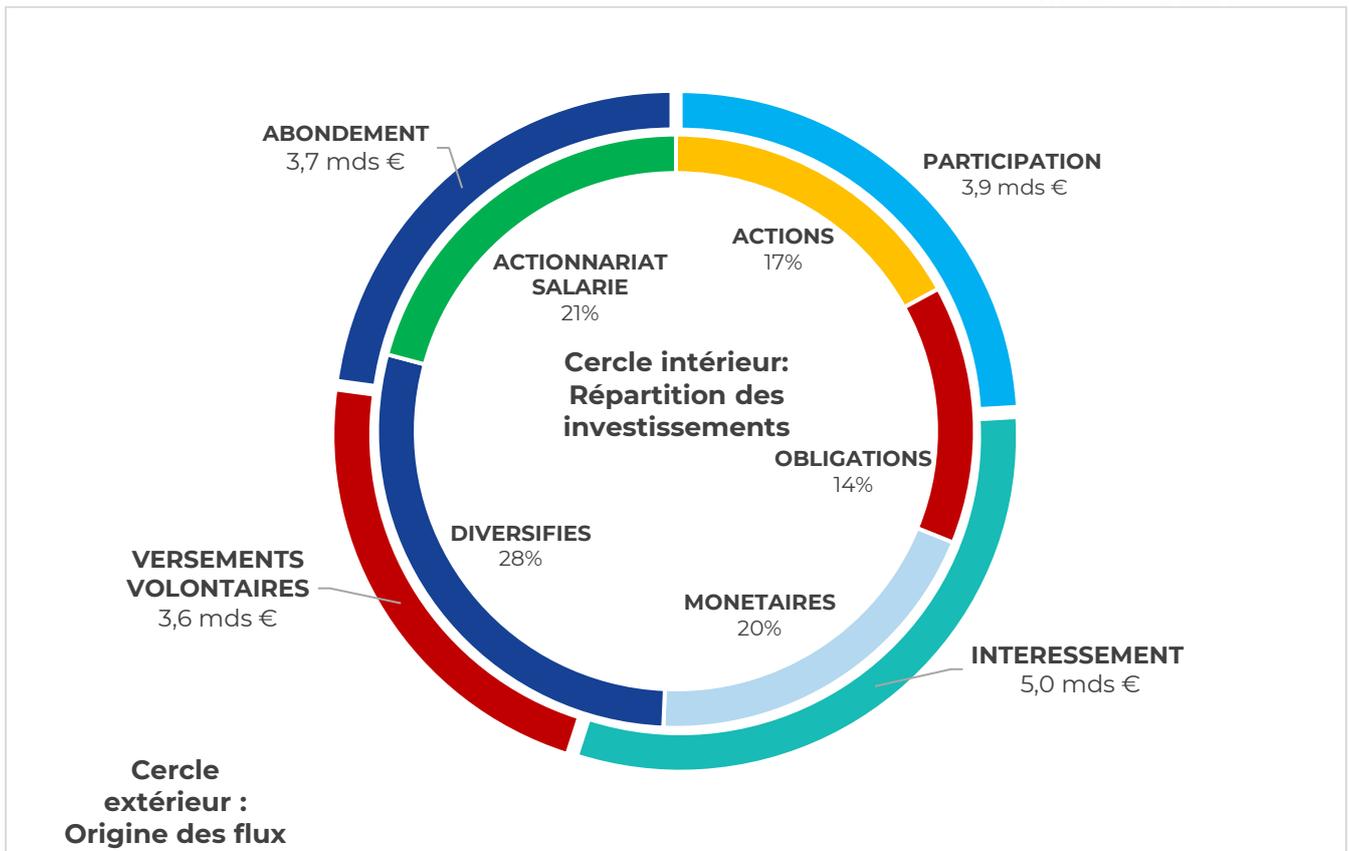
L'impact de la crise générée par le Covid-19 est sensible sur les primes d'intéressement et de participation, en raison des résultats des entreprises de certains secteurs d'activité, placées dans les plans d'épargne salariale et d'épargne retraite. A l'inverse, les épargnants ont considérablement augmenté leur effort d'épargne vers ces dispositifs, compensant la baisse de la participation et de l'intéressement.



### **Contacts Presse :**

Adeline de Queylar | 01 44 94 96 59 | [a.dequeylar@afg.asso.fr](mailto:a.dequeylar@afg.asso.fr)  
Caroline de Cassagne | 01 44 94 94 07 | [c.decassagne@afg.asso.fr](mailto:c.decassagne@afg.asso.fr)  
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
Avenue de Cortenberg 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90





Les deux tiers des flux sont placés vers des fonds actions ou diversifiés, ceci témoigne de l’appropriation de ces dispositifs par les épargnants dans un objectif de moyen-long terme.

Les rachats avaient considérablement diminué en 2020 du fait du report des projets des épargnants dans le contexte de crise générée par l’épidémie du Covid-19. Au total, en 2021, ils ressortent logiquement en hausse, à près de 15,5 milliards d’euros (+26% par rapport 2020 et seulement +3% par rapport à 2019). Rappelons que plus de 50% de l’épargne salariale est disponible et peut donc être utilisée à tout moment par les épargnants.

La collecte nette ressort à près de **1 milliard sur les fonds commun de placement d’entreprise** et à 820 millions d’euros en intégrant les CCB. Les encours s’établissent à la fin de du mois de décembre 2021 à **167,6 milliards d’euros**.

Le nombre d’entreprises équipées d’un dispositif d’épargne salariale ou d’épargne retraite est en augmentation, en particulier chez les TPE/PME :

- **360 000 entreprises** (+6%) sont équipées d’un plan d’épargne salariale ou retraite (type PEE ou PERCO/PER Collectif) avec avoirs ;
- **189 000 entreprises** (+10%) sont équipées d’un dispositif d’épargne retraite d’entreprise (type PER Collectif ou PERCO) avec avoirs ;



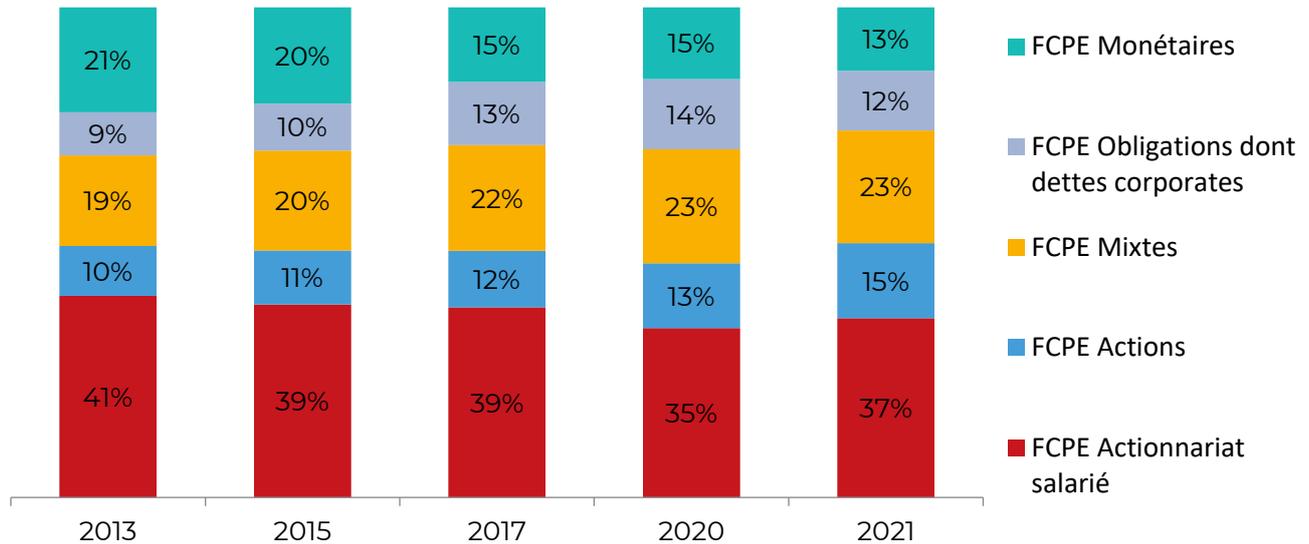
**Contacts Presse :**

Adeline de Queylar | 01 44 94 96 59 | [a.dequeylar@afg.asso.fr](mailto:a.dequeylar@afg.asso.fr)  
 Caroline de Cassagne | 01 44 94 94 07 | [c.decassagne@afg.asso.fr](mailto:c.decassagne@afg.asso.fr)  
 41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
 Avenue de Cortenberg 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



### 3. La répartition des encours

Ventilation de l'encours selon les catégories de fonds d'épargne salariale  
(167,6 mds€ à fin 2021)

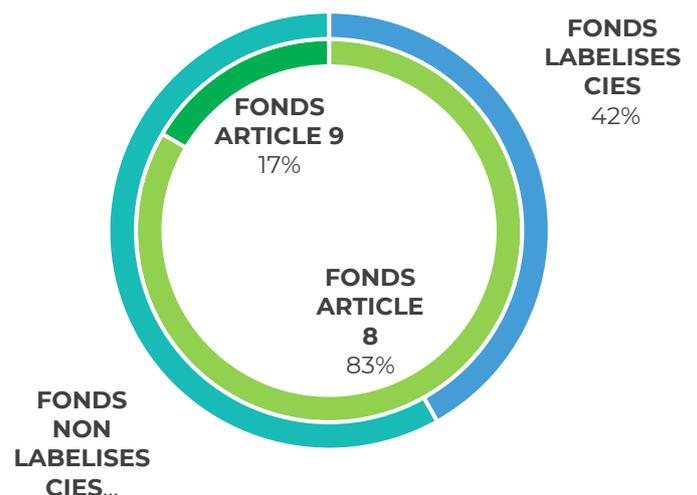


En moins de 10 ans, la part des fonds monétaires dans les encours d'épargne salariale s'est fortement réduite passant de 21% des encours d'épargne salariale en 2013 à 13% en 2021. Les produits actions et mixtes évoluent de 29% des encours en 2013 à 38%.

- Fonds diversifiés

Les encours diversifiés (hors actionnariat salarié) atteignent désormais **106,3 milliards d'euros** (+10% sur un an). Les fonds « articles 8 »<sup>1</sup> au titre de la réglementation SFDR représentent 43,7 milliards d'euros et les fonds « article 9 »<sup>2</sup> 8,7 milliards d'euros. L'entrée en vigueur de la réglementation SFDR a modifié les critères d'évaluation de l'investissement responsable. Il en ressort que les encours des fonds Investissements Responsables (selon la réglementation SFDR) s'établissent à **52,4 milliards d'euros (50% du stock des encours diversifiés, c'est-à-dire hors actionnariat salarié)**. Les versements vers les fonds Investissements Responsables

### Investissements Responsables



<sup>1</sup> Les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales

<sup>2</sup> Les produits qui ont pour objectif l'investissement durable



**Contacts Presse :**

Adeline de Queylar | 01 44 94 96 59 | [a.dequeylar@afg.asso.fr](mailto:a.dequeylar@afg.asso.fr)  
 Caroline de Cassagne | 01 44 94 94 07 | [c.decassagne@afg.asso.fr](mailto:c.decassagne@afg.asso.fr)  
 41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
 Avenue de Cortenbergh 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



sont toujours plus importants avec plus de 4,7 milliards d'euros de versement sur ces fonds au cours de l'année 2021.

Les **fonds solidaires** poursuivent également leur évolution à la hausse avec un encours **de 14,1 milliards** d'euros (+19,9%), en droite ligne avec la tendance actuelle.

- **Actionnariat salarié :**

Les encours en actionnariat salarié s'établissent à **61,3 milliards** d'euros à fin 2021 (+16% par rapport à juin 2020). La collecte nette reste négative sur l'année (-1,8 milliards d'euros) ce qui s'explique notamment par la bonne tenue des marchés financiers propice à la réalisation des plus-values. A titre de comparaison, en 2019, la collecte nette était négative de plus de 2,3 milliards d'euros.

Le nombre d'opérations d'actionnariat salarié a suivi un rythme très élevé en 2021, notamment sur le non coté. Au total sur l'année 2021 plus de 100 opérations d'actionnariat salarié ont été réalisées.



**Contacts Presse :**

Adeline de Queylar | 01 44 94 96 59 | [a.dequeylar@afg.asso.fr](mailto:a.dequeylar@afg.asso.fr)  
Caroline de Cassagne | 01 44 94 94 07 | [c.decassagne@afg.asso.fr](mailto:c.decassagne@afg.asso.fr)  
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
Avenue de Cortenberg 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90

